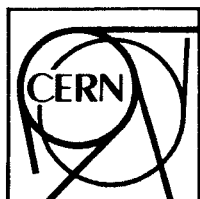


BULLETIN ASSOCIATION DU PERSONNEL



Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.

☎ **2819 - 4224**

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

CONSEIL DU PERSONNEL

La prochaine réunion du Conseil du Personnel se tiendra le :

MARDI 8 août 1989 à 15h.00

SALLE DU CONSEIL, Bâtiment principal, 1er étage

Ordre du jour:

1. *Election du Président de séance.*
2. *Adoption de l'ordre du jour.*
3. *Approbation du compte rendu des 251ème (31.05.89), 252ème (8.6.89) et 253ème (16.6.89) réunions du Conseil.*
4. *Fonctions et responsabilités au sein du Comité exécutif 89: information.*
5. *Révision quinquennale des salaires (F. WITTGENSTEIN): débat.*
6. *Politique du personnel (H. PINEY): information.*
7. *Système de départs anticipés: proposition concernant les 300 refusés: (P. LORIDON): débat.*
8. *Problèmes en cours: information générale:*
 - *Bureau du Logement: privatisation.*
 - *enseignement des langues: privatisation.*
 - *restructuration.*
9. *Divers.*

Nous vous rappelons que les séances du Conseil du Personnel sont publiques, et que vous pouvez y assister : **vous avez là l'occasion de prendre connaissance des derniers développements sur toutes ces questions.**

Cependant seuls les délégués de l'Association du Personnel peuvent participer activement au débat, et nous vous invitons dès à présent à prendre contact avec eux pour leur soumettre les questions que vous aimeriez voir posées.

DÉPARTS ANTICIPÉS

Le groupe de travail spontané sur les départs anticipés nous a demandé de publier le communiqué suivant:

“

DÉPARTS EN RETRAITE ANTICIPÉE

Le Groupe de Travail sur les départs en retraite anticipée a enregistré avec beaucoup de satisfaction le fait que le Directeur général Carlo RUBBIA, au cours de la réunion avec l'ensemble du Personnel, le lundi 10 juillet, ait fait explicitement allusion aux 300 personnes dont la demande de départ en retraite anticipé a été refusée.

Il faut toutefois admettre que rien n'a été dit sur la façon dont l'énorme injustice dont ils ont été victimes est susceptible d'être réparée, et chaque jour qui s'écoule pénalise davantage les plus âgés d'entre eux.

Le Groupe de Travail a remis le 7 juillet une proposition à M. G. MICHEL, Chef de la Division du Personnel. Nous attendons de connaître la suite que M. G. MICHEL entend donner à cette proposition. Le Groupe se déclare prêt à participer à toute nouvelle étude sur ce sujet et compte sur l'appui effectif de l'Association du Personnel, ainsi que sur celui de tous les intéressés.”

Le Comité exécutif de l'Association partage le point de vue du Directeur général qu'il est absolument nécessaire de trouver une solution au problème des personnes dont le départ a été refusé; il rappelle la demande de l'Association que soit mise en place une politique cohérente de rajeunissement du personnel, à l'aide d'un système continu de départs anticipés par accord mutuel, ouvert à tous, et à l'aide de recrutements en nombres suffisants.

La proposition du groupe de travail spontané fera l'objet d'un débat lors de la réunion du Conseil du personnel le 8 août prochain.

* * * * *